

*Ajustement des cotisations au Régime québécois d'assurance parentale*  
**LA FORTE HAUSSE DE LA NATALITÉ ET LA POPULARITÉ DU RÉGIME  
SURPASSENT LES PRÉVISIONS LES PLUS OPTIMISTES**

**Québec, le 5 juillet 2007** – L'augmentation significative de la natalité enregistrée en 2006 ainsi que la popularité du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) amènent le gouvernement du Québec à ajuster, après deux ans d'activités, le taux global de cotisation au Régime pour 2008 afin de répondre aux demandes croissantes des familles québécoises. Selon le revenu assurable, cet ajustement représente une augmentation variant de 1 ¢ à 52 ¢ maximum par semaine pour les salariés du Québec.

L'ajustement des cotisations est donc à l'image de la croissance des naissances. Sur une base annuelle, il s'agit d'un ajustement brut variant de 3,40 \$ à 24,56 \$ maximum pour un travailleur salarié gagnant annuellement entre 10 000 \$ et 60 000 \$ (voir en annexe le détail des effets sur les cotisations). Par exemple, pour un salarié touchant un revenu annuel de 40 000 \$, cela se traduira par une majoration de 26 ¢ par semaine ou de 13,60 \$ par année.

En 2006, le Québec enregistrait une croissance de la natalité de 8 % par rapport à 2005. Il faut remonter en 1909 pour observer une telle croissance au Québec. Le nombre moyen d'enfants par femme au Québec a atteint 1,62 en 2006, comparativement à 1,51 en 2005. Cette hausse, qui s'avère des plus positives pour la société québécoise, a un effet sur les coûts du Régime québécois d'assurance parentale. L'augmentation du taux global de cotisation au RQAP sera de 7,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **Assurer la pérennité et maintenir les nombreux avantages du Régime**

Le Régime québécois d'assurance parentale étant une pièce maîtresse du gouvernement en faveur des familles québécoises, il est important d'en assurer la pérennité et de conserver ses nombreux avantages pour les nouveaux parents dans leur souci de concilier travail et famille.

La souplesse et l'accessibilité du Régime québécois d'assurance parentale ont eu notamment pour effet de générer des prestations pour 81 % des naissances en 2006. Cela a représenté un montant de plus de 817 millions de dollars versés en prestations à près de 97 700 parents dans toutes les régions du Québec. Parmi ceux-ci, 35 900 sont des pères, ce qui représente près de 37 % des prestataires tandis que ce taux était de l'ordre de 20 % sous le régime fédéral d'assurance-emploi. Toujours en 2006, 3 897 travailleuses et travailleurs autonomes ont bénéficié du Régime.

L'ajustement au taux de cotisation du RQAP, pour l'année 2008, fait l'objet aujourd'hui d'une prépublication dans la *Gazette officielle du Québec*. Toute personne intéressée à émettre des commentaires peut le faire auprès de la personne désignée, en respectant le délai de 45 jours.

- 30 -

#### **Source :**

Véronique Pelchat  
Conseillère en communication  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
418 646-7229

#### **Pour information :**

Joël Bélanger  
Conseiller expert en communication  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
418 643-3901

## Effets de la hausse du taux global de cotisation de 7,5 % en 2008 sur les cotisations versées par les travailleurs salariés, par les travailleurs autonomes et par les employeurs

### Cotisation des travailleurs salariés

Salaire annuel	Cotisation au RQAP		Écart	Augmentation hebdomadaire
	2007	2008		
Taux	0,416 %	0,450 % <sup>(1)</sup>		
2 000 \$	8,32 \$	9,00 \$	0,68 \$	1 ¢
10 000 \$	41,60 \$	45,00 \$	3,40 \$	7 ¢
20 000 \$	83,20 \$	90,00 \$	6,80 \$	13 ¢
30 000 \$	124,80 \$	135,00 \$	10,20 \$	20 ¢
40 000 \$	166,40 \$	180,00 \$	13,60 \$	26 ¢
50 000 \$	208,00 \$	225,00 \$	17,00 \$	33 ¢
60 000 \$	245,44 \$	270,00 \$	24,56 \$	47 ¢
60 500 \$* et plus	245,44 \$	272,25 \$	26,81 \$	52 ¢

(1) Un taux de 0,450 % correspond à une cotisation de 45 ¢ par tranche de 100 \$ de revenu assurable.

### Cotisation des travailleurs autonomes

Revenu net	Cotisation au RQAP		Écart	Augmentation hebdomadaire
	2007	2008		
Taux	0,737 %	0,800 % <sup>(2)</sup>		
2 000 \$	14,74 \$	16,00 \$	1,26 \$	2 ¢
10 000 \$	73,70 \$	80,00 \$	6,30 \$	12 ¢
20 000 \$	147,40 \$	160,00 \$	12,60 \$	24 ¢
30 000 \$	221,10 \$	240,00 \$	18,90 \$	36 ¢
40 000 \$	294,80 \$	320,00 \$	25,20 \$	48 ¢
50 000 \$	368,50 \$	400,00 \$	31,50 \$	61 ¢
60 000 \$	434,83 \$	480,00 \$	45,17 \$	87 ¢
60 500 \$* et plus	434,83 \$	484,00 \$	49,17 \$	95 ¢

(2) Un taux de 0,800 % correspond à une cotisation de 80 ¢ par tranche de 100 \$ de revenu assurable.

### Cotisation des employeurs

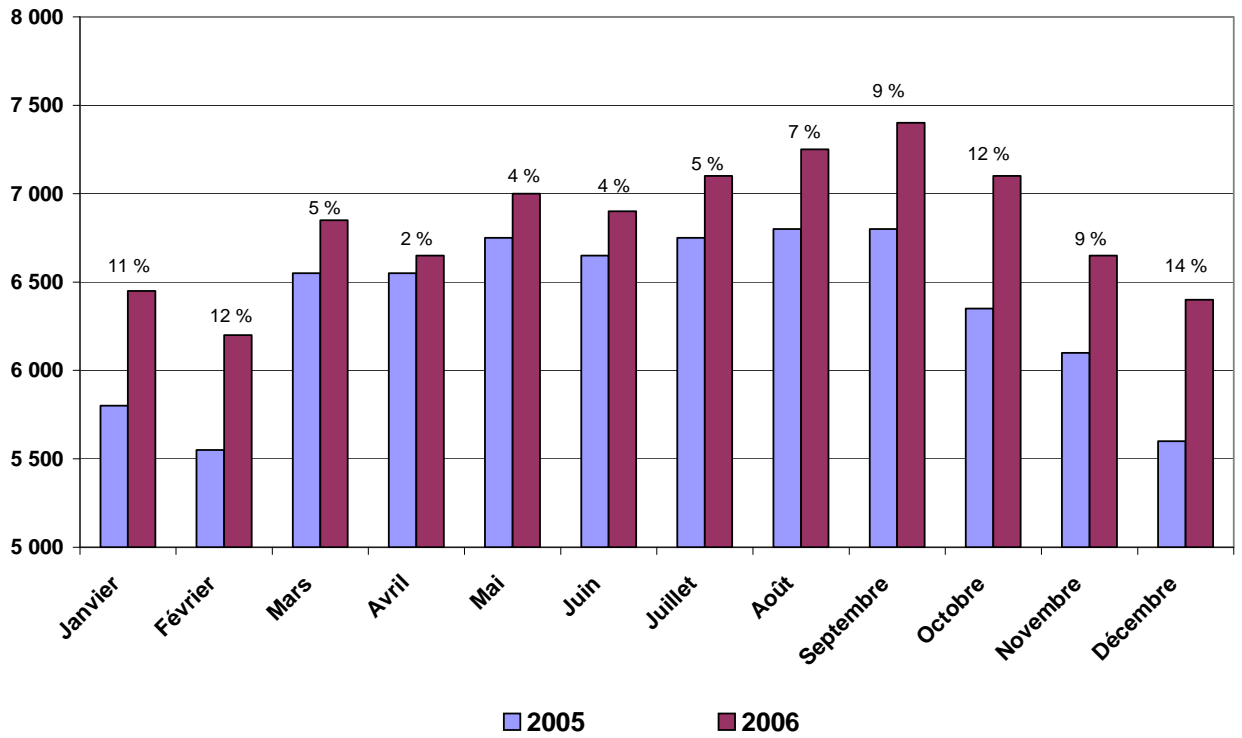
Salaire annuel	Cotisation au RQAP		Écart	Augmentation hebdomadaire
	2007	2008		
Taux	0,583 %	0,630 % <sup>(3)</sup>		
2 000 \$	11,66 \$	12,60 \$	0,94 \$	2 ¢
10 000 \$	58,30 \$	63,00 \$	4,70 \$	9 ¢
20 000 \$	116,60 \$	126,00 \$	9,40 \$	18 ¢
30 000 \$	174,90 \$	189,00 \$	14,10 \$	27 ¢
40 000 \$	233,20 \$	252,00 \$	18,80 \$	36 ¢
50 000 \$	291,50 \$	315,00 \$	23,50 \$	45 ¢
60 000 \$	343,97 \$	378,00 \$	34,03 \$	65 ¢
60 500 \$* et plus	343,97 \$	381,15 \$	37,18 \$	71 ¢

(3) Un taux de 0,630 % correspond à une cotisation de 63 ¢ par tranche de 100 \$ de revenu assurable.

Le revenu minimal assurable est de 2 000 \$. Le maximum assurable pour l'année 2007 est de 59 000 \$.

\*Selon l'information la plus récente obtenue de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), le maximum assurable prévu pour l'année civile 2008 est estimé à 60 500 \$.

### Nombre de naissances par mois au Québec



Source : Institut de la statistique du Québec

## COMPARAISON ENTRE LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE ET LE RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI (FÉDÉRAL)

	Régime québécois d'assurance parentale	Régime d'assurance-emploi
Nombre d'heures minimales requises	Aucun	600 heures
Revenu minimum	2 000 \$	4 800 \$ <sup>(1)</sup>
Revenu maximum assurable	59 000 \$ <sup>(2)</sup>	40 000 \$
Travailleurs autonomes	Admissibles	Non admissibles
Pourcentage de remplacement du revenu	55 %, 70 % ou 75 % <sup>(3)</sup>	55 %
Délai de carence	Aucun	2 semaines

(1) La notion de revenu minimum n'existe pas dans le régime fédéral qui utilise plutôt la notion de « nombre d'heures minimales requises ».

Le montant indiqué ici correspond à 600 heures, au salaire minimum de 8,00 \$ de l'heure, qui est en vigueur au Québec depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007.

(2) Pour le Régime québécois d'assurance parentale, le revenu maximum assurable est identique à celui de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (en 2007 : 59 000 \$).

(3) Selon le régime choisi.

### DÉTAILS DES RÉGIMES

Types de prestations	Régime québécois d'assurance parentale				Régime d'assurance-emploi	
	Régime de base	%	Régime particulier	%	Régime de prestations de maternité, parentales et d'adoption	%
	Nombre maximal de semaines		Nombre maximal de semaines		Nombre maximal de semaines	
Maternité	18	70 %	15	75 %	15	55 %
Paternité	5	70 %	3	75 %	Aucun	S. O.
Parentales	7 25	70 % 55 %	25	75 %	35	55 %
Adoption	12 25	70 % 55 %	28	75 %	35	55 %
Majoration pour famille à faible revenu	Jusqu'à 80 % du revenu hebdomadaire moyen				Jusqu'à 80 % du revenu hebdomadaire moyen	